
Documents sauvegardés

Vendredi 9 décembre 2016 à 10 h 48

1 document

EUROPRESSE.COM

Ce document est réservé à l'usage exclusif de l'utilisateur désigné par BM-LYON et ne peut faire l'objet d'aucune autre utilisation ou diffusion auprès de tiers. • Tous droits réservés • Service fourni par CEDROM-SNi Inc.

Sommaire

Le Progrès - Lyon

5 février 2016

Cité Tony-Garnier : faut-il revenir au projet d'origine ?

3

LE PROGRES

Nom de la source

Le Progrès - Lyon

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Lyon, Rhône-Alpes, France

p. lyon-ville20



Vendredi 5 février 2016

Le Progrès - Lyon • 69C • p. Lyon-ville20 • 439 mots

Cité Tony-Garnier : faut-il revenir au projet d'origine ?

Pierre Augros

Restituer des éléments caractéristiques qui ont disparu lors de chantiers précédents : tel est l'objectif de la réhabilitation conduite par GrandLyon Habitat, sur les immeubles du boulevard des États-Unis.

J'ai vu l'amertume de Tony Garnier en constatant la différence entre ce qu'il avait conçu et ce qui lui avait été imposé Louis Piessat, l'un des élèves de Tony Garnier

Réhabiliter la Cité Tony-Garnier, c'est, pour le propriétaire des lieux, GrandLyon Habitat, se lancer dans un sacré défi : amener aux logements le confort moderne, oeuvrer pour une diminution des consommations d'énergie, mais aussi redonner à cet ensemble d'habitations à bon marché de 1 543 logements, dessiné en 1919, sa configuration d'origine. Autrement dit, remettre en valeur le parti d'aménagement imaginé par l'architecte visionnaire qu'était Tony Garnier.

Le débat ne manque pas d'intérêt, mais il est complexe. Et pour tout dire, les aménageurs jouent sur du velours. D'ailleurs, pour bien expliquer leur intention, ils ont installé un appartement témoin au coeur de la Cité du boulevard des États-Unis, dans le 8^e. Aux locataires de donner leur avis. Et à première vue, il semble plutôt tranché.

Débat entre les experts du patrimoine et les locataires

L'objectif que le maître d'ouvrage et les experts souhaitent atteindre est clairement affiché : « préserver ce patrimoine remarquable » et « restituer

Dans les années 1930, les balcons n'étaient pas fermés. La réflexion porte sur leur réouverture. Photo Pierre AUGROS

des éléments caractéristiques qui ont pu disparaître au fil des précédentes réhabilitations ».

Pour cela, et faisant suite à une étude patrimoniale, il est proposé la restitution des balcons, en supprimant les bow-windows, ajoutés lors de précédents travaux. C'est une des caractéristiques de l'architecture d'alors et c'est un souhait de l'architecte des Bâtiments de France, même si la Cité Tony-Garnier ne bénéficie d'aucune protection au titre des Monuments historiques.

Oui, mais voilà. Les locataires n'y seraient pas franchement favorables. Beaucoup d'entre eux ont aménagé, dans cet ancien petit balcon, une troisième pièce. Dans les années 1980, se rappelle un ancien locataire, lorsque les bow-windows sont apparus, un certain nombre de locataires avaient déjà fermé leur balcon, sans autorisation. « Alors que faut-il privilégier ?, interroge Eddie Gilles Di-Pierno, président du Patrimoine rhônalpin. La qualité

© 2016 Le Progrès (Lyon). Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 9 décembre 2016 à BM-LYON (17 lecteurs) à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20160205-PR-301214730801



architecturale ou l'usage ? » La question va faire couler de l'encre.

Aline Duret

J'ai vu l'amertume de Tony Garnier en constatant la différence entre ce qu'il avait conçu et ce qui lui avait été imposé Louis Piessat, l'un des élèves de Tony Garnier

Note(s) :

J'ai vu l'amertume de Tony Garnier en constatant la différence entre ce qu'il avait conçu et ce qui lui avait été imposé Louis Piessat, l'un des élèves de Tony Garnier